

**RAPPORT ANNUEL
DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES
ANNEE 2021**

Le présent rapport a pour objet de présenter au Conseil municipal la situation de la Commune en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2021.

Il s'agit d'un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants.

Ce rapport doit présenter la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en termes de fonctionnement de la Commune, de politiques qu'elle mène sur son territoire et d'orientations et de programmes de nature à améliorer cette situation.

Il doit être examiné par l'assemblée délibérante préalablement au débat des orientations budgétaires.

Ainsi, le rapport joint présente en préambule quelques éléments historiques, les données générales du territoire portois, la politique de gestion des ressources humaines de la collectivité, ainsi que les actions menées au Port en matière d'égalité femmes/hommes.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2021 figurant en annexe.